

# **DÉRAILLEMENT D'UNE RAME D'ESSAI À ECKWERSHEIM LE 14 NOVEMBRE 2015 I UN PROCESSUS INDEMNITAIRE PERFECTIBLE MAIS EFFICACE GRACE À UN ENCADREMENT DE QUALITÉ**

lundi 25 janvier 2021, par [Thémis](#)

Le 14 novembre 2015, un TGV déraillait à Eckwersheim, à l'occasion d'un essai d'homologation de la ligne, coûtant ainsi la vie à 11 personnes et faisant 42 blessés.

A la suite de cet accident, les autorités et les parties impliquées dans la catastrophe intervenue le lendemain des attentats de Paris et Saint-Denis, se réunissaient pour signer un accord-cadre d'indemnisation dont l'application allait être vérifiée par un comité de suivi auquel la FENVAC était intégrée.

Ainsi, le 19 janvier 2021, deux représentants de la Fédération participaient à la réunion annuelle de ce comité au Tribunal judiciaire de Paris, aux côtés du Parquet, de la SNCF, des assureurs et de France Victimes.

Les discussions ont permis de faire le point sur l'avancée du processus d'indemnisation ayant abouti à la réparation intégrale et définitive des préjudices de la quasi-totalité des victimes directes et indirectes de cette catastrophe. Toutefois pour une minorité d'entre elles, le processus se poursuit.

Plus de cinq ans après le drame, et avec une instruction pénale toujours en cours, bon nombre des victimes suivies par la FENVAC ont exprimé leur désarroi face à la lenteur des différentes procédures.

C'est la raison pour laquelle, la FENVAC, militant sans cesse pour une indemnisation rapide, équitable et intégrale des victimes, restera attentive aux cas des victimes dont les demandes sont encore en cours de traitement. Toutefois, au regard de l'échange de qualité instauré avec la SNCF et ses assureurs, l'association est confiante sur l'avancée de ces indemnisations puisque les différents blocages rencontrés (délais d'expertise, coordination entre les organismes sociaux, etc.) ont pu être traités avec diligence suite aux remontées réalisées.